AMAP DE LA MANU / CONTRAT VIANDE BOVINE

SEPTEMBRE 2024

Producteurs :	Consom'acteur adhérent :
GAEC FERME DU MOULIN Thomas Hardy - Jean Luc Rallu – Anaïs Hardy Le petit pré– 44670 LA CHAPELLE GLAIN Tel : 06 79 67 21 64 Mail : gaecfermedumoulin@hotmail.fr autre mention (n° élevage, Certifié bio etc.)	Nom : ..... Prénom :..... Adresse : ..... Ville : ..... Tél : ..... Mail : .....
Référente : DelphineMichaud **finoosh@gmail.com**	

Engagements du producteur

Le producteur s'engage à cultiver dans le respect de la Charte des AMAP : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement.

Le producteur s'engage à respecter la chaîne du froid jusqu'à la livraison des produits sur le lieu de distribution, à 18h00

La définition de la nature et de la quantité des produits fournis sont faites en accord entre les producteurs et les consom'acteurs, adhérents à l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne d'Orvault Bourg.

Engagements du consom'acteur

- Je reconnais, en faisant acte d'engagement solidaire, que les intempéries, ravageurs et aléas climatiques font partie intégrante de l'agriculture paysanne. En tant que consom'acteur, j'accepte d'en assumer les conséquences en sachant que les surcroîts et les pertes de production seront partagés.
- Je m'engage à venir chercher mes produits sur le lieu de distribution aux dates indiquées sur le contrat ou annoncée par mail pour les livraisons ponctuelles. Les produits étant achetés à l'avance, il est impossible de rembourser ceux non retirés. En cas d'impossibilité, je peux les faire retirer par un tiers.
- La visite de l'exploitation et la participation aux divers ateliers proposés par les producteurs sont indispensables au bon fonctionnement de l'AMAP et à la compréhension des problématiques agraires.

Distribution et permanences

- Les distributions ont lieu le mercredi à la manufacture de 18h à 19h30.
- Les amapiens sont responsables de l'enlèvement de leurs produits dès le début de la distribution (18 h), en particulier en ce qui concerne la chaîne du froid. Après 18h, la responsabilité des producteurs ne peut être engagée.

MODALITES DE PAIEMENT

Après avoir rempli le tableau ci-dessous, faites la somme de votre commande totale.

Le chèque est libellé à l'ordre de **GAEC FERME DU MOULIN** et daté du jour de la signature du contrat. Il sera encaissé à la livraison des colis.

Fait le ..... …… en 3 exemplaires.

Signature du (des) producteur(s) Signature du consom'acteur

Commande septembre 2024 :

La viande commandée par ce contrat, est livrée découpée et conditionnée sous vide avec date limite **de conservation :** Filet en tournedos, Faux filet, Rumstecks, Entrecôtes, Steak tranche, Steak gîte noix, Steak bavette, Rôti, Côte ou fondue, Morceaux de bourguignon, Morceaux de pot au feu, steak haché

La race élevée est de type Jersiais. Les boeufs sont nourris exclusivement à l'herbe et au foin sur la ferme durant 4 ans, après avoir été élevés sous la mère jusqu'à 5-6 mois. L'élevage est certifié conforme au mode de production biologique par Ecocert n°134983P.

La livraison aura lieu le 18 septembre. Commande au plus tard le 9 septembre

NOM : ……	*Nombre de Colis*
Colis de bœuf par 10 Kg X16€/Kg	*160€ x …..*
Total	*……€*